



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le seize mai, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 mai 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL

Absents excusés :

M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Pierre-André JUVEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20220516_54 - Organisation du Marché de Noël 2022 – Convention d'occupation du domaine public, critères de sélection et tarifs associés.

SEANCE DU 16 MAI 2022

54-(28624). AFFAIRES CULTURELLES: Organisation du Marché de Noël 2022 – Convention d’occupation du domaine public, critères de sélection et tarifs associés.

Monsieur Maxence ALLOTO expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a repris l’organisation du Marché de Noël depuis 2015, auparavant géré par l’office du tourisme. L’édition 2022 du marché de Noël se tiendra du jeudi 24 novembre au samedi 24 décembre 2022, place Victor Hugo.

Le marché de Noël est un temps fort de la vie économique locale qui regroupe une centaine d’exposants. Il constitue également un temps de vie festif, ouvert à toutes et tous. Il accueille en moyenne 500 000 visiteurs sur toute la période d’ouverture. Comme les années précédentes, un programme d’animations sera proposé, en tenant compte des éventuelles consignes sanitaires applicables.

Grâce à un nombre accru d’exposants issus de l’économie sociale et solidaire et une attention soutenue à l’origine et la qualité des produits proposés, le marché de Noël permet également de mettre en valeur les actions qui contribuent aux transitions écologiques et sociales. Pour l’édition 2022, le marché de l’économie sociale et solidaire sera regroupé avec le marché traditionnel place Victor Hugo, afin de lui donner plus de visibilité à l’instar de 2021.

Le dossier de candidature 2022 a été établi au regard de ces objectifs, et déclinés en critères de sélection joints en annexe 3 de la présente délibération. Les candidatures, ouvertes à partir de mai 2022, seront examinées à l’aune de ces critères par une commission composée d’élu-es, des personnalités qualifiées et d’habitants (composition proposée en annexe 3).

Cet événement est financé par la ville de Grenoble : les exposants sont soumis à une redevance pour l’occupation du domaine public et un tarif de location des chalets et prestations associées (électricité, gardiennage, etc.). Une convention d’occupation du domaine public est signée entre la ville de Grenoble et chaque exposant (voir annexe 1).

Les tarifs journaliers de location 2022 sont comparables au tarif du Marché de Noël 2021. Le principe d’une tarification réduite pour les artisans et les exploitants agricoles est reconduit. Le tarif journalier reste identique : la hausse est liée au passage à 31 jours d’ouverture en 2022, contre 29 jours en 2021.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 03 mai 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble (annexes 1 et 4) ;**
- **d'approuver les tarifs associés pour l'édition 2022 du marché de Noël (annexe 2) ;**
- **d'approuver la composition de la commission de sélection des exposants pour l'édition 2022 et des critères de sélections (annexe 3).**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Maxence ALLOTO

Affichée le : 19 mai 2022